

ENVIRONNEMENT

LA CONTESTATION ANTINUCLÉAIRE A PLOGOFF

Le tribunal de Quimper a prononcé un jugement d'apaisement

Quimper. — Les sourires étaient sur tous les visages dans le palais de justice de Quimper quand, après deux heures quarante de délibérations, le tribunal a ordonné, lundi 17 mars dans la soirée, la mise en liberté des sept prévenus emprisonnés sur les neuf manifestants antinucléaires de Plogoff poursuivis après les incidents du 29 février et du 1^{er} mars. Un soupir de soulagement et un cri de victoire. « On a gagné », scandait la foule massée dans la rue et dans les allées de Locmaria. M. Jean-

Que retenir de ce procès de militants antinucléaires, le troisième depuis qu'un vent de fronde souffle sur le cap Sizun, depuis qu'au temps des gendarmes mobiles a succédé celui des juges ? Le tribunal correctionnel de Quimper, présidé par M. Marcel Bonnardeau, malgré six condamnations à un mois d'emprisonnement ferme, a amorcé la déroute de la répression en prononçant un jugement nuancé, un jugement d'apaisement. Il est vrai que les dossiers des prévenus présentaient quelques failles. Lundi 17 mars, seuls les cas de Mlle Pascale Boubour, de MM. Jean-Pierre Kergoat et Alain Le Lagadec, arrêtés le 1^{er} mars à proximité des barricades du pont du Loc'h, ont été examinés. Celui des six autres coprévenus appréhendés le 29 février à la « messe » de Plogoff — le rassemblement quotidien des antinucléaires — avait été débattu le 6 mars dernier, mais l'audience avait été ensuite interrompue après une suspension pour dix jours de M. Yann Choucq pour « délit d'audience » (le Monde du 18 mars).

Que reprochait-on à ces trois manifestants poursuivis en vertu

Marie Kerloc'h, maire de Plogoff, parlait du « réconfort » que lui apportait la décision des magistrats. Celle-ci contribua à détendre l'atmosphère, qui avait été très nerveuse tout au long de l'après-midi aux abords du palais de justice gardé par d'importantes forces de l'ordre. Ces dernières intervinrent à plusieurs reprises pour dégager les quais de l'Odé et repousser les manifestants, qui avaient commencé à édifier des barricades. Le calme était revenu vers 23 heures, mais l'alerte avait été chaude.

De notre envoyé spécial

une « fouille-sécurité ». Peu importe, la religion de la défense était faite. Elle l'a été également sur les violences et les insultes dont affirmait avoir été victimes les deux garçons, ce que l'officier de gendarmerie nie, expliquant savamment ce qu'était la technique d'immobilisation par « close-combat ».

Pour M^e Henri Leclerc, les choses, en définitive, étaient assez simples. « Ces trois-là n'ont eu que le tort de ne pas courir assez vite. » En réalité, on ne s'attacha guère à creuser véritablement les faits, seule la cause importait. Et, malgré quelques passes d'armes entre les avocats et le procureur de la République, M. René Constant, les débats se déroulèrent sans incident notable.

Après quelques témoins de moralité et la déposition de M. Louis Le Penec, député (P.S.) du Finistère, qui imputa la responsabilité de la violence à l'Etat, lequel « a toujours refusé un débat national sur le nucléaire », M. Constant s'est demandé si, après le procès du nucléaire, on voulait faire aujourd'hui celui des forces de l'ordre. Le procureur de la République a fustigé « les renégats et cette minorité assistée d'individus de tout poil, venus de tous les horizons, pour organiser de véritables agressions ». Il s'en est pris au comité de défense de Plogoff, au maire du village, qu'il a rendus responsables des appels à la violence dont les forces de l'ordre ont été les victimes et elles seules selon lui. « Car, a-t-il ajouté, si des manifestants ont été égratignés, ils l'ont été de façon légale », avant de réclamer « des peines de prison suffisamment dissuasives pour qu'ils ne répondent plus à l'appel de certains irresponsables ».

Un réquisitoire sans nuances que M^e Bernard Riou du barreau de Quimper a qualifié « d'absurde et d'insensé ». Après M^e Yann Choucq, qui a demandé aux magistrats d'être « des juges de paix », des juges de la paix. M^e Jean-Pierre Mignard, dans une plaidoirie contre « la justice réquisitionnée à des fins politiques et partiales » a attaqué le procureur de la République « qui est du côté de ceux qui portent les fusils alors que nous sommes du côté de ceux qui jettent les pierres. Les libertés sont toujours du côté des lanceurs de pierres ». « La violence est le cri des muets », a conclu M^e Henri Leclerc, des hommes dont on décide de la vie sans leur demander leur avis. Les clameurs et les cris de la rue parvenaient alors jusque dans l'enceinte du tribunal. « Plogoff-Quimper, bientôt tout le pays », « libérez les otages », scandaient plus de quatre mille personnes que l'on dispersa avec des canons à eau et des grenades lacrymogènes. Un

manifestant, M. Christian Le Corre, fut sérieusement blessé au visage par l'une d'entre elles. Des coups de matraque furent distribués et un technicien d'Antenne 2, M. Alain Rault, en fut gratifié bien qu'il ait fait état de sa qualité. Il a porté plainte. Aucun autre incident grave ne se produisit malgré quelques escarmouches avec les forces de l'ordre et en dépit de l'extrême tension qui avait régné tout l'après-midi. Finalement la foule se dispersa calmement après l'énoncé du jugement.

Une centaine de personnes allèrent accueillir à leur sortie de prison, après dix-sept jours d'incarcération, MM. Jean-Pierre Kergoat, Alain Le Lagadec, Yves et Clet Carval, Philippe Donnat, Mlle Pascale Boubour, condamnés à un mois d'emprisonnement ferme, ainsi que M. Philippe Quéré qui s'est vu infliger quinze jours ferme, pour lesquels le tribunal a dit qu'il n'y avait pas lieu de le maintenir en détention. Les avocats ont déclaré qu'ils avaient l'intention de faire appel afin qu'on ne leur demande pas de purger le reste de leur peine. Quant aux deux prévenus libérés, le premier, M. Bernard Guyader a été condamné à quinze jours d'emprisonnement avec sursis et le second, M. Vincent Pergolizzi a été relaxé.

La bataille judiciaire de Quimper se terminait avec des bouquets de fleurs et par des embrassades. Mais, pour Plogoff, la lutte continue...

MICHEL BOLE-RICHARD.

CORRESPONDANCE

Le P.S.U. et le nucléaire

Après l'article publié dans le Monde du 14 mars, et qui relatait une conférence de presse de Brice Lalonde, M. Serge Depaquit, membre du secrétariat national du P.S.U., nous écrit :

Le P.S.U. est le seul parti à avoir pris position, dès l'origine, contre le programme nucléaire du gouvernement. Il a depuis participé à toutes les luttes organisées contre la mise en œuvre de cette politique. Les militants sont en ce moment même particulièrement mobilisés contre l'implantation d'une centrale à Plogoff, et on ne saurait ignorer que c'est sur l'initiative du P.S.U.-Bretagne qu'a été élaborée une alternative énergétique pour la Bretagne, le projet Alter Breton.

● ERRATUM. — Dans l'article de notre correspondant en Finlande sur les manifestations antinucléaires (le Monde du 18 mars), il fallait lire que M. Lasse Aikäs est ministre de la défense et non ministre de l'agriculture.

POINT DE VUE

Un révélateur et un symbole

par PAUL QUILÈS (*)

Le gouvernement ne pouvait pas ignorer que le dispositif d'intimidation déployé à Plogoff de manière délibérée et brutale susciterait des réactions de la part d'une population courageuse et soucieuse de démocratie. Alors, pourquoi cet acharnement ?

Plogoff apparaît aujourd'hui comme une sorte de révélateur des intentions et des méthodes du pouvoir en matière de politique énergétique. Son objectif se résume en quelques mots : tout faire pour favoriser un développement rapide et massif de l'énergie nucléaire. « Tout faire », cela signifie au besoin « imposer ».

C'est ainsi que le choix du tout-nucléaire n'a toujours pas été débattu et voté par le Parlement, contrairement à ce qui s'est passé dans tous les pays développés. Il est vrai que pour M. Giraud, ministre de l'Industrie, une telle consultation est superflue, puisque, selon lui, trois grands partis sur quatre (U.D.F., R.P.R., P.C.), ce qui représenterait « 80 % des suffrages favorables », sont « formels sur ce choix » (1). Singulière conception de la démocratie...

C'est ainsi également que l'information sur le nucléaire se limite à la propagande des producteurs d'électricité d'origine nucléaire. La proposition de loi des socialistes visant à créer une agence nationale de l'information nucléaire et des agences régionales rassemblant élus, syndicalistes et représentants d'associations n'est toujours pas venue à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale depuis dix-huit mois.

C'est ainsi que l'on conserve pour l'enquête d'utilité publique une procédure surannée, inadaptée et d'un formalisme ridicule. Je me suis rendu sur place dans les mairies annexes de Plogoff il y a trois semaines et je puis témoigner ici que l'examen des volumineux dossiers mis à la disposition du public exigerait plusieurs heures d'attention pour le meilleur spécialiste. Comment supposer, dans de telles conditions, qu'une population puisse s'informer et donner un avis ?

Et pourtant, sur un sujet aussi grave, qui met en cause leur avenir, les Français méritent autre chose que cette parodie de démocratie et cet autoritarisme insupportable. Dans plusieurs pays, des référendums nationaux ont été organisés. Les socialistes y sont favorables pour autant qu'une information et un débat sérieux précèdent cette consultation populaire indispensable.

Révélateur de la politique du mépris pratiquée par le gouvernement, Plogoff symbolise également la volonté d'un nombre croissant de Français de se battre pour la reconquête de la démocratie sur tous les terrains. Pour ces raisons, il était logique que le P.S. apporte nationalement et régionalement son soutien à la lutte menée par les habitants de Plogoff derrière leur maire, Jean-Marie Kerloch, dont on a peu souligné, au demeurant, qu'il était militant socialiste.

(*) Membre du secrétariat national du P.S., député de Paris.

(1) « Club de la presse », Europe 1, 17 février 1980.

M. SUDREAU CRITIQUE VIVEMENT LE COMPORTEMENT D'E.D.F.

(De notre correspondante.)

Blois. — « Je déplore que la Loire soit devenue le boulevard nucléaire de la France », a déclaré le 17 mars, à Blois, M. Pierre Sudreau, maire de cette ville et député (appar. U.D.F.) de Loir-et-Cher, qui participait à une réunion de présentation de la Liger.

Créée et présidée par M. Jean Royer, maire de Tours, la Liger est une association nationale de réflexion et d'action pour l'aménagement du bassin de la Loire. « Je regrette », a continué M. Sudreau, « que les fonctionnaires d'E.D.F. n'aient pas cru bon d'apporter de la compréhension ou des compensations envers les populations, et la désinvolture avec laquelle des hauts techniciens continuent à pousser leurs techniques sans informer comme il convient les populations. Notre pays a besoin de centrales nucléaires, nous le savons. La Loire est une région de gens calmes et équilibrés ; nous ne sommes pas à Plogoff. Mais j'estime que l'effort que nous avons accepté et que nous subissons vaut bien un minimum de prise en considération de nos problèmes. »

Enfin, le maire de Blois, qui se veut un champion de la lutte pour les économies d'énergie, a repris une idée qui lui est chère depuis de nombreuses années : que l'eau chaude de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux serve à chauffer les quartiers neufs de Blois, à l'exemple de ce qui se fait dans certains pays européens, et notamment en Suède. Ce serait, selon M. Sudreau, un moyen de rendre l'énergie nucléaire plus populaire. « Qu'E.D.F. veuille bien nous vendre de la chaleur, nous sommes prêts à l'acheter », a-t-il dit.

BÉATRICE HOUCARD.